



Au cours de l'année, vous pourrez être sollicités pour être accompagnateur lors d'une sortie ou d'une activité pédagogique. L'ensemble de l'équipe pédagogique, bien consciente du temps personnel que vous mettez au service de la communauté éducative, vous remercie vivement pour votre aide précieuse.

La charte du parent accompagnateur a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignant de la classe dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement des activités prévues. L'ensemble des précisions s'inscrit dans le cadre des textes de lois en vigueur (notamment en termes de sécurité des élèves et de protection de l'enfance).

Lors des activités, l'enseignant reste seul responsable de la sécurité des élèves et du bon déroulement pédagogique.

Lorsque vous vous proposez en tant qu'accompagnateur, vous vous engagez à :

- ➔ **Prévenir le plus tôt possible l'enseignant** en cas d'empêchement afin de permettre une réorganisation des activités.
- ➔ **Respecter les consignes données par l'enseignant**, ne prendre aucune initiative (changement d'itinéraire, distribution d'aliments ...).
- ➔ **Informers l'enseignant immédiatement** si les élèves rencontrent des problèmes (conflits, blessures ...), si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. **C'est l'enseignant qui prendra les mesures adaptées.**
- ➔ **Considérer comme confidentielle toute information** qui serait portée à votre connaissance dans le cadre de l'activité.

➔ **Veiller à la sécurité des enfants :**

- *dans le car, s'assurer que les enfants sont bien attachés, qu'ils attendent l'arrêt complet pour se lever.
- *dans le car, vous placer prioritairement près des sorties pour faciliter une évacuation d'urgence.
- *dans la rue, s'assurer que le rang reste serré et calme et se déplace correctement du côté des habitations. Etre particulièrement vigilant lors de la traversée : un adulte se place toujours en amont du passage piéton.
- *Si un groupe vous a été confié, bien identifier les élèves concernés et vérifier très régulièrement que votre groupe est au complet (en particulier à chaque entrée et sortie d'un lieu ou lors d'un déplacement d'une zone à l'autre).
- *au moment du repas, veiller à ce que chaque enfant s'alimente correctement.
- *vérifier la tenue vestimentaire en cas de besoin (casquette en cas de forte chaleur, vêtement de pluie ...).

- ➔ **Avoir une attention égale** envers tous les enfants du groupe. Nous accompagner c'est s'occuper d'un groupe d'élèves et non pas de son propre enfant.
- ➔ **Aider les enfants** à rester attentifs, à s'investir et comprendre. Lors de visites, éviter de donner les réponses : laisser les enfants chercher.

- ➔ **Avoir soi-même un langage et une tenue adaptés** au contexte scolaire. Il est formellement interdit de fumer en présence des enfants. L'utilisation du téléphone portable est réservée uniquement à la composition des numéros d'urgence.

- ➔ **Respecter le droit à l'image** des enfants et de leur famille, des intervenants :
 - *Seul l'enseignant peut décider que des prises de vues soient réalisées à des fins pédagogiques et reste garant du respect du droit à l'image des élèves qui lui sont confiés.
 - *Si, à la demande de l'enseignant, vous photographiez l'activité, vous vous engagez à ne pas les proposer à d'autres personnes que l'enseignant ni à les diffuser sur internet ou sur les réseaux sociaux.

De son côté, l'enseignant s'engage à :

- ➔ **Expliquer les modalités d'organisation (groupes, lieux de rassemblement, matériel ...).**
- ➔ **Donner clairement les consignes et les attendus.**
- ➔ **Transmettre toute information essentielle** au bon déroulement de l'activité pédagogique.
- ➔ **Communiquer les supports utilisés** par les élèves.

L'ensemble de ces précisions peut sembler ne relever que du simple bon sens mais cette charte permet à chacun d'endosser ses missions avec sérénité afin que les élèves bénéficient d'une activité pédagogique de qualité en toute sécurité.